

3F COM

SARL au capital de 6.000 Euros
22 allée des cottages - 91210 Draveil
RCS Evry 493 394 594

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU mardi 7 juin 2011

L'an deux mille onze,
Le mardi 7 juin 2011 à 17H00 heures,

Les Associés de la société se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 22, Allée des Cottages 91210 Draveil sur convocation faite par la Gérance, conformément aux dispositions légales et aux Statuts.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- | | |
|---|-----------|
| - Monsieur Franck Kindou, propriétaire de. | 174 parts |
| - Monsieur Pascal Faivre, propriétaire de | 198 parts |
| - Monsieur Frédéric Henry, propriétaire de..... | 198 parts |
| - Monsieur Eric Kindou, propriétaire de | 30 parts |

Total au nombre de parts composant le capital social 600 parts

Les associés présents et représentés représentant 100 % des parts sociales, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Elle est présidée par Monsieur Franck Kindou, en sa qualité de gérant de la société.

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'assemblée les documents suivants :

- le rapport de la gérance ,
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée et le projet de statuts de la société sous sa forme nouvelle ;
- les copies et récépissés postaux des lettres de convocation adressées aux associés sous la forme recommandée avec demande d'avis de réception ,
- les pouvoirs des associés représentés ,
- le rapport de Monsieur Bellanger, commissaire aux comptes sur la situation de la société.

Monsieur le Président indique que les documents devant être mis à la disposition des associés l'ont été dans les délais légaux.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant

- transformation de la société en société par actions simplifiée ,
- adoption des statuts de la société sous sa nouvelle forme ;
- nomination du président ;
- dispositions transitoires ,
- questions diverses ,
- pouvoir pour formalités.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la gérance, puis du rapport de Monsieur Bellanger, commissaire aux comptes, sur la situation de la société.

Puis, Monsieur le Président ouvre les débats.

Plusieurs échanges de vues ont lieu.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés reconnaît comme régulière la convocation faite à la présente réunion pour ces jours, heure et lieu par la gérance, chacun des associés reconnaissant avoir été convoqué personnellement, avoir été mis à même d'exercer son droit de communication et de réflexion et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport de la gérance et le rapport de Monsieur Stéphane Bellanger, commissaire aux comptes, sur la situation de la société, l'assemblée, constatant que les conditions légales de validité de sa décision sont réunies, décide de la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter de ce jour.

La collectivité des associés constate que cette transformation n'emporte pas création d'un être moral nouveau. La société conserve sa dénomination sociale (3F COM), son capital social (6.000 euros) et son siège social (22, allée des cottages - 91210 Draveil). La responsabilité des associés n'est pas étendue, elle demeure limitée au montant de leurs apports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Ek Fit AF
FK

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, en conséquence de la décision qu'elle vient de prendre de transformer la société en société par actions simplifiée, et après avoir pris connaissance des statuts de la société sous sa nouvelle forme qui lui sont proposés, décide d'adopter ces nouveaux statuts, articles par articles, dont le texte demeurera annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés nomme en qualité de premier président de la SAS, pour une durée indéterminée

- Monsieur Franck Kindou
demeurant 22, allée des cottages - 91210 Draveil

Monsieur Kindou, qui assiste à l'assemblée, intervient alors pour remercier l'assemblée de la confiance qui lui est ainsi témoignée et accepte les fonctions pour lesquelles il a été désigné. Il déclare qu'aucune interdiction, incompatibilité ou disposition quelconque n'est susceptible de l'empêcher d'exercer les fonctions auxquelles il vient d'être nommé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés déclare que l'adoption de la forme de la société par actions simplifiée n'entraînera pas de modification de la date de clôture de l'exercice en cours qui demeure fixée au 31 décembre. Les comptes de cet exercice seront établis, contrôlés et présentés à l'assemblée conformément aux modalités prévues par les nouveaux statuts et les dispositions du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Un seul rapport de gestion sera présenté à l'assemblée appelée à statuer sur lesdits comptes, il sera établi d'un commun accord entre les anciens et les nouveaux dirigeants.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

EK FIA R
F7

SEPTIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

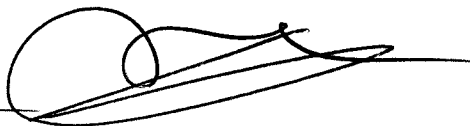
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui a été signé par le Gérant ainsi que par tous les associés présents ou par leurs mandataires après lecture.



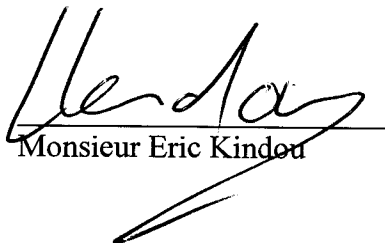
Monsieur Franck Kindou

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

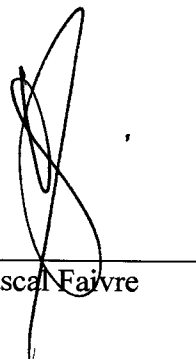


Monsieur Frédéric Henry

*Bon pour acceptation des fonctions
de Président*



Monsieur Eric Kindou



Monsieur Pascal Faivre

Enregistré à SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE YERRES

Le 04/07/2011 Bordereau n°2011/287 Case n°7

Enregistrement 125 € Pénalités :

Total liquidé cent vingt-cinq euros

Montant reçu cent vingt-cinq euros

L'Agent

Jocelyne BASTARDIE
Agente Administrative Principale